

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1913)
Heft: 135

Artikel: Rapport annuel présenté par le Comité central
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Cotisation annuelle est maintenue à fr. 10 —.

Le budget pour le nouvel exercice 1913-1914 est adopté sans discussion.

Les candidats présentés sont admis ; seul M. Wenner est admis conditionnellement sous ratification par la section de Zürich.

Le Jury annuel est nommé suivant les propositions de l'assemblée des délégués et sera composé de :

MM. Hodler, de Meuron, Righini, Vallet, Giacometti, G., Heer et Angst.

Comme suppléants, sont nommés :

MM. Buri, Wyler, Cardinaux, Hermenjat, Vautier, Berla, Hubacher, Siegwart, Vibert, Chiavone.

M. Righini réfère sur le projet de la Caisse de secours pour artistes et donne les explications nécessaires. Il propose que l'assemblée vote le subside annuel de fr. 1000 — à cette œuvre. Ces deux propositions sont acceptées.

La proposition de la Section d'Argovie touchant le prix des estampes à fr. 5 — pour les membres actifs est refusée.

M. Röthlisberger parle de l'enquête au sujet des plaquettes de sculpteurs et voit l'application de cette question pour notre jubilé de cinquante ans, en 1915. L'étude en est remise au Comité central et M. Emmenegger est chargé de s'occuper du cinquanteenaire de la Société.

La décision de l'assemblée des délégués au sujet de la proposition de M. Stotz, éditeur, est ratifiée.

La proposition Sandoz touchant la R. P. à nos assemblées générales trouve sa solution dans la proposition Silvestre qui est admise. Celle-ci exige une majorité de 2/3 de l'assemblée générale pour modifier les décisions de l'assemblée des délégués.

M. le prof. Dr Ralli, de Zurich, est nommé membre d'honneur de notre Société pour les nombreux services rendus et le dévouement qu'il n'a cessé de nous témoigner.

Les demandes de fondation de deux nouvelles sections : celle de St-Gall et celle de Florence, sont acceptées.

Sur la proposition du Comité central, admise par l'assemblée des délégués, il est décidé, suivant l'exemple de la section de Lausanne, de permettre aux dames d'exposer dans nos expositions, à condition qu'elles soient inscrites comme membres passifs et qu'elles remplissent les conditions demandées à nos membres actifs, d'avoir été admis à un salon fédéral ou autre exposition équivalente avec jury.

La proposition du Comité central de créer au sein de la Société un groupement des artistes décorateurs est acceptée et remise à l'étude d'une Commission de trois membres, MM. Bocquet, Frey et Delachaux, délégué par le Comité central.

M. Silvestre demande que l'assemblée accorde aux membres du Comité central une indemnité de jour de fr. 10 — en plus des frais de déplacement. Cette proposition est acceptée.

M. Hubacher demande au nom de la section de Berne que le Comité central s'occupe d'organiser une salle à l'Exposition 1914 à Berne des œuvres de Rodo de Niederhäusern. Il demande également que l'on fasse des démarches pour exonérer des frais de douane les œuvres d'art.

M. Hodler remercie les membres présents d'être venus si nombreux et lève la séance à 1 h. 1/2.

Le Rapporteur : R. FRANCILLON.

(Complété par Th. Delachaux, secrétaire central.)



Rapport annuel

présenté par

le Comité central à l'Assemblée générale du 6 juillet 1913

à Olten.



Le Comité actuel se présente aujourd'hui pour la troisième fois devant cette assemblée, aussi sera-t-il l'occasion, tout en rendant compte du travail accompli cette année, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la période entière des trois années écoulées.

La tâche du Comité central n'a pas été moindre durant cet exercice que par le passé. L'assemblée générale dernière l'a chargé de l'étude de diverses questions, dont celle de la demande de fondation d'une seconde section à Genève ne fut pas la moindre. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans les détails puisque ces diverses questions vont être traitées dans l'ordre du jour.

Le Comité central s'est réuni sept fois durant cet exercice, le bureau seul une fois. L'ordre du jour de ces séances fut toujours copieux et, comme l'année dernière, ces séances durèrent en général de 2 heures à 6 ou 7 heures du soir. Comme par le passé, une bonne partie du travail se fait par correspondance et les procès-verbaux des séances sont hectographiés et envoyés, dans la règle, avec la convocation de la séance suivante aux membres du Comité central. Chacun est ainsi mieux tenu au courant des affaires et le travail en est considérablement facilité. Peut-être y aurait-il avantage à multiplier encore les séances du Comité central et de fixer un jour par mois pour ces réunions, mais pour cela il faudrait prévoir en plus de l'indemnité du voyage une indemnité de jour, le sacrifice étant déjà suffisamment lourd ainsi. Le mécanisme du Comité central est assez connu pour que cela n'entraîne pas de dépenses imprévues et l'on a pu voir que les craintes qu'avait inspiré le système actuel ne se sont pas réalisées.

Secrétariat central et Journal.

Le travail du secrétariat augmente progressivement avec le développement de notre Société. Le nombre des envois est monté à 460, soit : 180 lettres, 280 cartes, convocations et imprimés. Le budget du journal a été dépassé, ce qui provient en partie du numéro spécial publié à l'occasion du Salon fédéral à Neuchâtel. Mais nous croyons que des sacrifices de ce genre ne sont pas inutiles, tant que nous n'aurons pas une revue d'art qui puisse se consacrer à ces sortes de manifestations. Du reste une partie ces frais ont été couverts par les annonces et la location de clichés qui ont produit une somme de Fr. 480 —.

Les reproches n'ont pas été épargnés au journal. On le voudrait plus au courant des faits importants et pouvant intéresser les membres de la Société. Il y aurait certainement beaucoup à faire de ce côté, mais n'oubliions pas que jusqu'à maintenant nos moyens ne nous permettaient pas un service de renseignements et la rédaction en était réduite à ses propres lectures. Si la collaboration de chacun devenait un peu plus efficace que par le passé, cette lacune pourrait être comblée facilement.

Le secrétariat eut à s'occuper à deux reprises de cas de droits d'auteurs lésés ou sur le point de l'être.

A cette occasion, nous nous permettons d'exprimer le vœu de voir se créer chez nous un bureau pour la protection des droits

d'auteurs comme il vient de s'en créer un en Allemagne. Il se serait grand temps de mettre bon ordre aux abus qui se commettent chaque jour dans ce domaine.

C'est une question importante à inscrire dans notre programme d'étude pour l'exercice qui vient.

Caisse centrale.

L'état de la Caisse centrale a continué à s'améliorer d'année en année et nous ne cacherons pas notre satisfaction du résultat que nous avons obtenu et que nous devons en grande partie au dévouement de notre trésorier central, M. Righini. Si la Caisse centrale continue à être dirigée à l'avenir dans ces mêmes principes, elle ne peut que se développer toujours davantage et contribuer grandement à la prospérité et à l'extension de notre Société ; elle nous permettra toujours plus d'accomplir avec honneur la tâche que nous avons.

Lorsque nous avons repris la Caisse centrale en 1910, celle-ci présentait une fortune de Fr. 3971,32 et se trouvait en diminution sur l'année précédente de fr. 1410,96.

En 1911 notre fortune monta à fr. 4605,01.

En 1912 » » fr. 8075,71.

Aujourd'hui elle est de fr. 13 594,01.

Ces résultats nous permettent d'espérer un accroissement progressif de nos ressources pour nous fournir les moyens de nous occuper toujours plus effectivement du bien des artistes et de la revendication de nos droits. Ainsi, nos ressources nous permettent de proposer une cotisation de fr. 1000 — à la Caisse de secours pour artistes dont nous parlerons aujourd'hui.

Mais il y a toujours une ombre que nous voulons mentionner en passant. Il est fâcheux que certaines sections n'arrivent pas à mettre en ordre leurs cotisations à temps. C'est le fait d'une négligence qui pourrait facilement être évitée, la preuve en est que dans la plupart des sections les rapports avec la Caisse centrale sont tout à fait corrects.

État de la Société.

Le nombre de nos membres actifs est de 413 et se trouve en légère augmentation sur l'année dernière malgré 3 démissions et 5 décès dont nous rappelons la mémoire :

Alfred REHFOUS, peintre.

Léo CHATELAIN, architecte.

Gustave SYZ, sculpteur.

Prof. Albert MULLER, architecte.

Auguste DE NIEDERHAUSERN-RODO, sculpteur.

L'année dernière à pareille époque, nous venions de perdre *Albert Welti*; cette année, c'est un autre maître que nous venons de perdre en *de Niederhäusern-Rodo*; ce sont des coups douloureux pour notre art suisse à des intervalles si rapprochés. Mais si nous sommes éprouvés cruellement par la mort, nous avons aussi la joie de voir arriver à nous de nouvelles forces. Une liste respectable de 51 candidats vous est présentée à cet assemblée.

Membres passifs.

Nous sommes heureux de constater que notre appel n'a pas été vain et plusieurs sections ont été particulièrement heureuses dans le recrutement des membres passifs. Cela montre aussi l'intérêt que l'on trouve dans le public pour les choses d'art, lorsqu'on se donne la peine de le chercher. La liste de nos membres passifs s'est accrue d'une centaine de noms nouveaux et porte leur nombre à 272. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin et

que ceux qui ont peu travaillé dans ce domaine jusqu'ici prennent exemple sur les sections qui ont fait un effort dans ce but, effort méritoire, mais qui a trouvé sa récompense.

Nos estampes.

Notre estampe a paru avec un retard; mais étant donné sa qualité, chacun aura passé sur ce détail. Nous tenons à remercier notre président qui, une fois de plus, a témoigné son dévouement à la Société en lui offrant ce magistral dessin.

Nous avons pris nos mesures afin qu'à l'avenir nos estampes soient livrées au début de l'année. L'artiste chargé de l'exécution livrera son estampe au Comité central dans le courant d'octobre de l'année précédent son émission.

A cette occasion, répétons encore la raison pour laquelle le Comité central est tout à fait opposé à toute modification du prix de l'estampe pour les membres actifs. Nous voudrions que chacun comprenne que nous devons faire ce sacrifice pour conserver et augmenter nos membres passifs. Nous envisageons que tout changement de ce côté serait désastreux pour nous.

Expositions.

La seule exposition dont nous ayons eu à nous occuper est celle organisée pour cet automne, au Kunsthause, à Zurich. Nous ne pouvons qu'engager chacun à y participer de son mieux, afin qu'elle soit à l'honneur de la Société. La Confédération a bien voulu nous attribuer pour cette occasion la somme de fr. 2000.—, qui contribuera à nous faciliter cette entreprise et à lui donner un caractère plus imposant.

C'est dans ce but que nous avons sensiblement augmenté, cette fois, la somme consacrée à notre concours d'affiches.

Notons encore le fait que le placement de nos salles au Salon fédéral de 1912 à Neuchâtel, a été confié par l'assemblée de l'an dernier à MM. Röthlisberger et Righini.

Nouvelle Convention avec la Société suisse des Beaux-Arts.

L'année dernière, au moment de notre assemblée générale, le *Kunstverein suisse* dénonçait la Convention que nous avions passée avec lui, afin de transformer ses règlements d'exposition. Il fallut donc se mettre à l'œuvre pour créer une nouvelle convention qui tint compte de notre point de vue de n'accepter dans les jurys que des professionnels. Nous sommes heureux de pouvoir dire que le *Kunstverein* s'est rangé à notre opinion; désormais les jurys du Turnus seront composés du président qui peut être un laïque, et de 6 membres qui doivent être des artistes professionnels ainsi que les remplaçants. Le contrat est fait pour une durée de 3 ans. Toutefois, ce résultat n'a pas été obtenu sans de longs pourparlers. Le représentant de la Société a été M. Righini.

Droits d'auteurs.

La Commission d'experts, constituée en vue de l'élaboration du projet d'une loi fédérale en matière de droits d'auteurs, s'est réunie du 20 au 29 mai 1912, sous la présidence de M. Müller, conseiller fédéral. Notre Société y était représentée par notre ancien secrétaire central, M. Loosli. La première session de cette Commission montra clairement qu'un nouveau projet devait être élaboré, et, pour cette raison, elle fut ajournée « sine die ». Il est probable qu'elle arrivera à mener à bonne fin son travail dans le courant de cet automne. Jusque-là, il serait inutile de référer

sur les discussions en cours qui n'ont, jusqu'ici, abouti à rien de définitif.

Cependant nous pouvons dire que la majorité de la Commission s'est en général montrée favorable aux vœux et desiderata des artistes. La Commission a également reconnu presqu'à l'unanimité, le principe du droit d'auteur pour les arts appliqués et pour l'industrie d'art, ainsi que pour les plans artistiques et les applications d'une idée artistique dans d'autres techniques.

Par contre, la Commission a refusé à l'unanimité une proposition de notre délégué qui demandait à ce que la loi reconnaîsse un droit à l'artiste sur la plus-value de ses œuvres. Le Comité central chargea alors M. Loosli de présenter une seconde fois à la Commission cette proposition, en lui donnant une forme nouvelle, afin que l'on reconnaîsse au moins le principe du droit de participation de l'auteur à une plus-value éventuelle.

M. Loosli publiera dans *l'Art suisse* un rapport circonstancié lorsque la Commission aura terminé son travail. Il prie encore une fois tous les membres de la Société qui auraient été lésés dans leurs droits, de bien vouloir le lui faire savoir afin qu'il puisse en faire rapport à la Commission.

Caisse de secours pour artistes.

Le projet d'une Caisse de secours pour artistes, qui était dans l'air depuis longtemps, semble près de sa réalisation, et nous sommes heureux de penser que nous y avons contribué pour une bonne part. Il vous sera fait un rapport sur cette question qui est à l'ordre du jour; disons seulement que ce projet dans sa forme actuelle nous paraît offrir toute la garantie possible pour rendre de réels services à nombre d'artistes, et nous espérons tout particulièrement que tous nos collègues s'intéresseront à cette œuvre de bonne fraternité et feront leur possible pour que cette Caisse puisse entrer en fonction au plus vite.

Arts décoratifs.

Vous avez vu que l'on commence à s'agiter vivement dans le camp des artistes décorateurs ! On semble commencer à comprendre que pour entreprendre la lutte sur ce terrain, il faut unir ses forces. Le Comité central a commencé l'étude d'un groupement des artistes décorateurs au sein de notre Société, groupement corporatif, dont le but serait de s'occuper tout spécialement des questions d'art décoratif, tout en faisant partie de notre organisation. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette question ici, puisqu'elle fera l'objet d'une proposition de notre part aujourd'hui.

Conclusions.

Voilà, résumée en quelques traits, l'activité du Comité central durant l'exercice qui vient de s'écouler. Vous avez pu constater par là que l'ouvrage ne lui a pas manqué. En effet, chaque année amène de nouvelles charges et de nouvelles tâches, et petit à petit, cet organe est devenu une vraie administration qui demande de la part de ses membres un effort et un sacrifice de temps toujours plus considérables. Nous croyons avoir fait notre possible de ce côté-là et pensons que notre travail a contribué au bien de notre Société et à celui des artistes de notre pays en général.

Notre Concours d'affiche.



Le résultat du concours pour l'affiche de notre Exposition à Zurich est des plus réjouissants : 31 projets ont été soumis au Comité central qui a décerné les 6 prix ci-dessous et se décida au dernier moment d'élever quelque peu la somme prévue étant donné le nombre et la qualité des projets envoyés.

I. (fr. 200) « Lucas »	Herrmann, Josef, Saint-Gall.
II. (« 125) « Wunderblume A »	Boscovits, F., Zollikon p/Z'ch.
II. (« 125) « Esmerald »	Francillon, R., Lausanne.
III. (« 75) « Ars »	Mayer, Albrecht, Bâle.
III. (« 75) « Aufwärts »	Renggli, Ed., Lucerne.
III. (« 75) « 1913 »	Næf-Bouvin, Zurich.

Correspondance.



Ce 6 juin 1913.

Monsieur DELACHAUX

Secrétaire du Journal « L'Art Suisse ».

Monsieur,

Veuillez, je vous prie, me permettre de rendre un dernier hommage dans notre journal, à la mémoire d'un jeune artiste de grand talent, Gustave Syz, mort il y a quelques mois, âgé de trente ans.

Deux œuvres lui permettront de se survivre, deux bustes.

Buste d'un abbé, acheté par la Confédération au musée Rath, et un buste d'un de ses parents.

Une conscience absolue et une recherche de la forme plastique en beauté, prêt à tous les sacrifices pour son art, la sculpture a perdu en lui un de ses plus fervents adeptes et moi mon meilleur élève et ami.

James VIBERT.

Pour les artistes décorateurs !

Concours de Souvenirs de voyage et d'Exposition.



Le Comité du Bazar du groupe « Heimatschutz » de l'Exposition nationale à Berne en 1914 organise un concours de Souvenirs de voyage et d'exposition, dont les conditions peuvent être demandées à l'adresse : Geschäftsstelle der Gruppe Heimatschutz, Jubiläumsstr. 52, Berne. La direction de l'Exposition a également soumis les souvenirs de l'Exposition qui seront vendus en dehors du Bazar à l'Exposition à l'approbation de ce Comité.

